

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES COMMUNAUTAIRE

Par arrêté n° 034-A-2021 du 15 avril 2021, Monsieur le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées communautaire dont le projet a été arrêté en conseil d'agglomération le 11 février 2020.

A cet effet, Monsieur ALLAIN, ingénieur en chef territorial en retraite a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du 12 mai à 9h30 au 11 juin 2021 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de La Roche-sur-Yon, Aubigny-Les Clouzeaux, La Ferrière et Rives de l'Yon.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

Mercredi	12	mai	2021	de 9h30 à 12h30	Services techniques – 5 rue Lafayette La Roche-sur-Yon
Mercredi	19	mai	2021	de 9h30 à 12h30	Mairie Rives de l'Yon Commune déléguée Saint Florent-des-Bois
Samedi	5	juin	2021	de 9h00 à 12h00	Mairie Aubigny-Les Clouzeaux Commune déléguée Les Clouzeaux
Lundi	7	juin	2021	de 14h00 à 17h00	Mairie de La Ferrière
Vendredi	11	juin	2021	de 14h00 à 17h00	Services techniques – 5 rue Lafayette La Roche-sur-Yon

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête seront mis à disposition du public, aux services techniques de La Roche-sur-Yon – 5 rue Lafayette et des Mairies de Aubigny-Les Clouzeaux - Commune déléguée Les Clouzeaux, de Rives de l'Yon - Commune déléguée Saint Florent-des-Bois et de La Ferrière, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les pièces du dossier seront également visibles sur le site internet de La Roche-sur-Yon Agglomération - <https://www.larochesuryon.fr/>.

Les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur les registres d'enquête. Elles peuvent être également adressées par écrit à M. le Commissaire-enquêteur projet de zonage d'assainissement, La Roche-sur-Yon AGGLOMERATION, Hôtel de Ville et d'agglomération, Place du Théâtre, BP829, 85021 LA ROCHE-SUR-YON, ou via le formulaire contact de l'espace « enquête publique zonage d'assainissement » du site internet de La Roche-sur-Yon Agglomération - <https://www.larochesuryon.fr/>.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public aux services techniques, 5 rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, et dans les sites de permanence, pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation du dossier d'enquête en ligne (<https://www.larochesuryon.fr/>).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Vendée et au président du Tribunal Administratif de Nantes. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an au Service Eau, Assainissement, Déchets de La Roche-sur-Yon Agglomération sur rendez-vous, ainsi que sur son site internet (<https://www.larochesuryon.fr/>).

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil d'agglomération.

Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération